



Traité Békhhorot

Michna 4 - Chapitre 7

עֵינָיו גְּדוּלוֹת כְּשֶׁל עֶגֶל,
אוֹ קִטְנוֹת כְּשֶׁל אֵז,
גּוֹפוֹ גְּדוֹל מֵאֲבָרָיו אוֹ קָטָן מֵאֲבָרָיו,
חֲטָמוֹ גְּדוֹל מֵאֲבָרָיו אוֹ קָטָן מֵאֲבָרָיו,
הַצִּמָּם, וְהַצִּמֶּע.
אֵיזָה הוּא צִמֶּע?
שְׂאֵזָנָיו קִטְנוֹת;
וְהַצִּמָּם,
שְׂאֵזָנָיו דּוֹמוֹת לְסָפּוֹג:

[La Michna énumère des défauts supplémentaires qui disqualifient un Kohen d'accomplir le service du Temple : Si les yeux d'un Kohen] sont grands comme ceux d'un veau ou petits comme ceux d'une oie ; [si] son corps est [disproportionnellement] grand [par rapport] à ses membres ou [disproportionnellement] petit [par rapport] à ses membres ; [si] son nez est [disproportionnellement] grand [par rapport] à ses membres ou [disproportionnellement] petit [par rapport] à ses membres, [il est disqualifié. Et] les tsimem et les tsome'a [sont également disqualifiés]. Qu'est-ce qu'une tsome'a ? [C'est] toute personne dont les oreilles sont petites. Et [qu'est-ce que] le tsimem ? [C'est] toute personne dont les oreilles ressemblent à une éponge.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions